

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
de BESANÇON**

DELIBERATION n°1
Orientations Budgétaires 2023

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

Date de la convocation :
14 février 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 2er mars 2023

Résultat du vote :

- Pour : 20
- Contre : /
- Abstention : 0

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 février 2023

L'an deux mille vingt trois
le 22 février à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Étaient présents : Mmes, Valérie MAILLARD, Fleur MANZONI, MM. Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Christophe LIME et Jacky MOREL,

Étaient excusés : Mmes Lorine GAGLILOLO, Béatrix LOIZON (donne procuration à M. Ludovic FAGAUT), MM. Gilles ORY (donne procuration à M. Jean-Michel CAYUELA) et Benoit VUILLEMIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Débat d'orientation budgétaires

M. FAGAUT détaille les orientations budgétaires proposées pour 2023 dans le cadre de la continuité des plans de gestion et des compétences du syndicat.

a. Plan de gestion

Le plan de gestion 2021-2030 est élaboré dans la continuité des actions menées auparavant, mais en tenant compte des expériences passées et de l'intégration de nouveaux territoires.

Ce nouveau plan de gestion rentre toujours dans le cadre des dispositions d'aides de l'Agence de l'eau RMC pour son 11e programme d'interventions. D'autres aides de la Région ou de l'Europe pourrait être intégrées si les modalités d'attribution sont compatibles avec nos projets.

Depuis quelques années, le rôle du syndicat a été renforcé dans la préservation de la ressource en eau d'Arcier et des financements d'animation à la participation du programme d'actions sont assurés par la signature d'un contrat pluriannuel entre l'agence de l'eau, le syndicat, la CU GBM, la Ville de Besançon et la CCI Saône Doubs.

Les grandes orientations de la politique budgétaire suivantes sont proposées pour 2023 :

Finaliser les opérations d'investissement en cours

- ✓ Finaliser les travaux de restauration du ruisseau du Pontot. (Reste à réaliser : 8 000 €).

- ✓ Finaliser l'acquisition de parcelles d'accès aux zones de pâturage dans le marais de Saône (Reste à réaliser : 15 000 €).
- ✓ Finaliser le règlement des opérations de réouverture (Reste à réaliser : 34 000 €).
- ✓ Poursuivre l'étude du potentiel de restauration du Gour (26 000 €)
- ✓ Finaliser les demandes d'aides pour les opérations concernées.

Mettre en œuvre les opérations de continuité du plan de gestion 2021/2030

- ***GESTION DE L'EAU, DES HABITATS ET DES ESPECES :***
 - ✓ Abatage de résineux sur des parcelles acquises par le syndicat sur le Bas de la Pérouse (6 500 €) ;
 - ✓ Suivi des populations d'oiseaux patrimoniaux (4 500 €) ;
 - ✓ Suivi de la faune patrimoniale, insectes et amphibiens (7 500 €) ;
 - ✓ Lutter contre les espèces invasives (2 600 €) ;
 - ✓ Etude du potentiel de neutralisation des drains (20 000 €) ;
 - ✓ Veiller à la cohérence des actions menées par les propriétaires de terrains du marais.
- ***INFORMATION ET PARTENARIAT :***
 - ✓ Poursuivre et développer les missions d'accompagnement et d'appui aux différents partenaires pour la prévention/l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (Préservation de la ressource en eau avec GBM, Préventox) ;
 - ✓ Poursuivre la découverte des nouveaux territoires et de leurs acteurs ;
 - ✓ Profiter des spécificités du marais de Saône et du bassin d'alimentation de la source d'Arcier pour proposer des thématiques de formation en matière de biodiversité et de gestion des eaux ;
 - ✓ Accompagner le Conseil Départemental du Doubs dans la mise en œuvre du schéma de valorisation de l'ENS du marais de Saône.
- ***REGLEMENTATION ET FONCIER (CF. POINT N°3) :***
 - ✓ Poursuivre développer et étendre les missions d'accompagnement et d'appui aux collectivités et aux différents partenaires : Vigilance vis-à-vis des activités potentiellement polluantes ou pouvant nuire à la biodiversité (aérodrome, route nationale 57, zone industrielle de Saône, assainissement des Communes), participation à diverses réunions/échanges (animations), communication auprès du grand public ;
 - ✓ Poursuivre le programme de maîtrise foncière ou d'usage : Finalisation d'une étude de stratégie foncière à l'échelle du nouveau territoire du syndicat. Réflexion sur les partenariats à envisager (SAFER).
- ***SUIVI, ETUDES ET EVALUATION :***
 - ✓ Suivre les **fluctuations des niveaux** d'eau du marais (fonctionnement) ;
 - ✓ Adapter les aménagements hydrauliques aux contraintes d'étiage (fonctionnement) ;
 - ✓ Suivi de la **qualité des eaux** en concertation avec les structures partenaires (FREDON, CD25) (6 000 €) ;
 - ✓ Mise à jour de la base de données (SIG) : occupation du sol, données naturalistes ; (fonctionnement) ;

b. Schéma de valorisation

Les opérations d'amélioration de la valorisation de l'espace et de la visibilité du site du marais de Saône aux niveaux des points d'entrée et pour le développement du rôle pédagogique du Syndicat, démarrées en 2017 ont été poursuivies en 2018 et se sont achevées début 2019 avec la création d'un « chalet du marais » à proximité du parking de l'ENS situé au collège de Saône, pour permettre l'accueil du public

et la diffusion d'informations par supports numériques ; Des actions d'entretien des sentiers de découverte et d'évolution des outils de valorisation sont à mettre en place en concertation avec le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique « ENS ».

De plus, dans la continuité des actions menées précédemment, il est proposé de poursuivre :

- a. Rédaction et diffusion du journal du marais (7500 €) ;
- b. Evénementiels 2023 : visites guidées en régie (scolaires, groupes constitués) + organisation d'une fête du marais.

c. Acquisitions foncières

Depuis quelques années, les demandes spontanées étant moins nombreuses et compte tenu des délais d'aboutissement des procédures, le budget a été adapté à la baisse. De plus, la stratégie d'acquisition est désormais beaucoup plus ciblée vers les parcelles à fort potentiel en termes d'habitats et de possibilités de réhabilitation.

d. Politique RH

Besoins en personnel

Actuellement, les postes au syndicat sont dimensionnés comme suit :

- Poste d'ingénieur, Chargé de structure et chargé de mission « Eau » : 100 % ETP – 35 h/sem.
- Poste de technicien, Chargé de mission « Biodiversité » : 100 % EPT – 35 h/sem.
- Poste d'adjoint administratif : Secrétariat administratif et comptable : 22 h/sem.
- Poste d'agent technique : à redimensionner depuis le départ de l'agent en CAE-CUI.

Financement des postes

Les nouvelles orientations prises par le syndicat lui permettent de continuer de bénéficier d'un certain nombre d'aides, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement, dans le cadre du 11^e programme d'aides de l'agence de l'eau RMC.

Le poste de chargé de structure pourra être en partie financé au titre de l'animation de la politique de l'eau à l'échelle du nouveau périmètre du syndicat.

Les autres postes peuvent bénéficier d'une aide à l'opération. Ainsi les jours de travail effectués par la chargée de mission biodiversité et la secrétaire comptable (sur les opérations foncières) font partie intégrante de la demande d'aides pour les opérations éligibles auprès de l'agence de l'eau.

Stage longue durée

Pour 2023, il est envisagé le recrutement d'un stagiaire de longue durée pour assurer une partie des missions techniques, d'accueil et d'animation autour des sentiers de découverte.

Le dispositif de service civique qui était sollicité auparavant a montré ses limites puisqu'aucun candidat ne s'est proposé pour les missions en 2022. Par ailleurs, l'interdiction de mise en place de critères de sélection des candidats et les obligations d'accompagnement permanent exigées par l'Académie de Besançon ne sont pas compatibles avec l'organisation du syndicat.

Par conséquent, il est suggéré de faire appel à un stagiaire dont la formation est compatible avec les objectifs d'animation du chalet d'accueil et des sentiers de découverte du marais de Saône.

Poste d'agent technique

L'agent en poste l'année précédente a fait valoir ses droits à la retraite en décembre 2022. Il est proposé de se rapprocher des structures d'insertion pour trouver un remplaçant. Une première tentative n'a pas

pu aboutir début 2023 mais l'objectif est de bénéficier d'un agent en passant par des prestations des structures d'insertion et de lui proposer un contrat à l'issue d'une période qui aura permis d'évaluer la compatibilité de l'agent avec le poste.

e. **Conventions 2023**

Les conventions à prévoir pour 2023 sont :

- Conventions de pâturage avec les propriétaires de chevaux,

Des conventions pluriannuelles d'objectif sont en cours avec la FDC 25 et l'ACCA de La Vèze.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical vote à l'unanimité les Orientations **Budgétaires** telles que présentées dans le rapport du Président

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le 08 MARS 2023



Contrôle de légalité